



STAGE DE PÂQUES DOUCIER (39)

Compiègne, le 04 janvier 2021

A l'attention des dirigeants de clubs,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques à distribuer aux jeunes de votre club.

A l'attention des parents,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques que vous a remis votre dirigeant de club.

Ce stage de perfectionnement comporte plusieurs intérêts :

- Proposer un stage sportif aux jeunes de 10 à 17 ans, pendant les vacances de Printemps ;
- Donner des éléments de progression technique ;
- Apprendre à gérer son entraînement, les compétitions et la saison sportive.
- Préparer les jeunes à la pratique du tir en extérieur : les disciplines fédérales ou internationales, selon les capacités de chacun.

Le dossier est à retourner complet (sans envoi en recommandé) à

**Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts de France
Ludovic COTRY
2 rue Jacques Daguerre
ZAC Mercières
60200 Compiègne**

Avant le 10 avril 2021

Dirigeants, Parents, si besoin n'hésitez à nous joindre par mail stagedepaques@gmail.com
Dans l'attente de recevoir les dossiers, je vous souhaite une très bonne saison sportive 2021.

Ludovic COTRY



295 € par jeune

VOUS POUVEZ EVENTUELLEMENT ETRE AIDÉ PAR VOS DÉPARTEMENTS ET VOS CLUBS

COMITE D'ORGANISATION

Directeur du stage : Ludovic COTRY

Encadrement : cadres d'état (BE1, BE2, DE, DES),

Départ à 06h30 le 26 avril 2021 à la Place de la Liberté à Saint Quentin

Retour de Chalain le 30 avril 2021 vers 20h, place de la Liberté à Saint Quentin

DOSSIER A RETOURNER COMPLET

- ☞ le **formulaire d'inscription** ci-joint, dûment complété et signé par les parents (ou tuteurs) avec la **fiche sanitaire de liaison**
- ☞ la photocopie de l'**attestation d'assuré social** du parent dont dépend l'enfant (ou tuteurs) ;
- ☞ la photocopie de la licence en cours recto verso ; si la licence a été validée sans certificat médical (NON), joindre la photocopie du certificat médical en cours.
- ☞ le **règlement du stage** d'un coût de 295 euros : un **chèque de 150 €** encaissé quinze jours avant le stage (non remboursable) et un **chèque de 145 €** encaissé après le stage (par stagiaire) libellé à l'ordre du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts de France.
- ☞ Demandez dès l'inscription une attestation de stage en cas de besoin ; elle vous sera remise à la fin du stage

ATTENTION : Réservation par ordre d'arrivée du courrier (cachet de la poste faisant foi).
Pas de réservation par téléphone ou par mail. Une confirmation d'inscription (ou mise sur liste d'attente en cas de stage complet) vous sera adressée par mail **dans les plus brefs délais.**

Vous trouverez un programme de stage prévisionnel et une liste des affaires nécessaires pour cette semaine de stage.

Le comité régional ne saurait être responsable des vols et dégradations commis entre archers.



Programme Stage de Pâques
Ce programme est susceptible d'être adapté

	Lundi 26 avril	Mardi 27 avril	Mercredi 28 avril	Jeudi 29 avril	Vendredi 30 avril
08:15	Départ 6h30 Tajet Aller	Petit déjeuner			
08:45		Tir à l'Arc	Tir à l'Arc	Tir à l'Arc	Tir à l'Arc
09:15					
09:45					
10:15					
10:45					
11:15		Rangement des terrains et des arcs			
11:45		Déjeuner / Repos			
12:15					
12:45					
13:15	Déjeuner / Installation chambres	Tir à l'Arc	Tir à l'Arc	Tir à l'Arc	Trajet Retour
13:45					
14:15					
14:45					
15:15					
15:45					
16:15		Sports co	Renforcement musculaire	Sports co	
16:45					
17:15	Dîner				
17:45	Jeux de société / Repos	Jeux de société / Repos	Jeux de société / Repos	Jeux de société / Repos	Départ des stagiaires
18:15					
18:45					
19:15	Coucher				
19:45					
20:15					
20:45					
21:15					
21:45					
22:15					

Liste des affaires à prévoir :

- ◇ *Matériel de tir à l'arc :*
 - arc complet,
 - 10 flèches en bon état,
 - petit matériel de rechange (plumes, encoches, repose flèches)
- ◇ *Vêtements de sport :*
 - Joggings, short, survêtements
 - Sweats, pulls, K-way, sous-pulls
 - 2 paires de chaussures propres (1 paire pour les lieux communs et 1 paire propre pour la salle de tir)
- ◇ *Nécessaire de toilette :*
 - Trousse de toilette complète,
 - Serviettes de toilette

Les draps, couvertures et oreillers sont fournis.

Il n'est pas nécessaire de prévoir différentes tenues de ville. Au vu du programme, vous pouvez voir que les jeunes seront en tenue de sports toute la journée.



Je soussigné(e)

Adresse

.....

☒ dom.

port.

email

N° SS (parent dont dépend l'enfant)

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise l'enfant.....

né(é) le

Sexe ** : Fille Garçon

à participer au stage de tir à l'arc au Maison Familiale et Rurale (39 Doucier)

RAPPEL :

**du lundi 26 avril 2021 à 06h30 au vendredi 30 avril 2021 à 20h00
Départ en bus de Saint Quentin à 06H30**

Précautions particulières à prendre (médicales, alimentaires, sportives, familiales, autres)

.....

.....

Sachant que toutes les précautions seront prises, je lui permets de prendre part à toutes les activités prévues dans ce stage, et qui sont obligatoires, j'autorise la Direction du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation.

En cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille ; il est rappelé que ces frais sont remboursés par la Sécurité Sociale.

Date et signature du responsable légal :

**Rayer les mentions inutiles



Nom -----

Prénom -----

Arc ** : classique / à poulies

Taille de T-shirt ** : S M L XL XXL

Club -----

Ville -----

Département ** : 02 59 60 62 80

Coordonnées de l'entraîneur :

Nom -----

Prénom -----

☎ entraîneur ----- @ -----

Nombre d'années de pratique:.....

Distances habituelles de tir :.....

** Rayer les mentions inutiles



Règlement Intérieur des stages Jeunes

Chapitre I : Déplacements

- Article 1 :* Le transport aller-retour entre le domicile et le lieu du départ pour le stage est à la charge et sous la responsabilité des parents.
- Article 2 :* Si pour le trajet du retour, l'enfant regagne son domicile avec une tierce personne, les parents doivent remplir le formulaire de décharge parentale (document joint).
- Article 3 :* L'accompagnateur de l'enfant sur le lieu du départ du stage doit s'assurer avant de le laisser qu'il y a au moins un responsable sur place.
- Article 4 :* Le responsable du stage n'assurera plus la surveillance des enfants au delà de 15 minutes après l'heure de fin du stage.
- Article 5 :* Si l'enfant est exclu du stage, le transport sera à la charge des parents. Le responsable prendra contact avec les parents pour définir le mode de transport utilisé ; soit les parents viennent le récupérer dans la journée, soit le responsable le fait rentrer en train (payé par les parents).

Chapitre II : Motifs d'exclusion

- Article 6 :* Toute utilisation de substances interdites (stupéfiants, alcool, etc..) sur le lieu du stage entraînera une exclusion immédiate.
- Article 7 :* Toute dégradation volontaire de matériel (appartenant à la structure d'accueil ou au comité) entraînera une exclusion immédiate et la prise en charge du coût des dégâts par les parents de l'enfant.
- Article 8 :* Tout refus d'obéissance aux règles de vie du groupe (coucher, fugue, règle d'interdiction de mixité dans les chambres, etc..) pourra en fonction du degré d'importance entraîner soit une exclusion immédiate soit une interdiction temporaire de participer à un autre stage.

Chapitre III : Divers

- Article 9 :* Pour toute dégradation, même involontaire, consécutive à des chahuts, le coût des dégâts sera à la charge des parents.
- Article 10 :* Il est interdit de fumer tout au long du stage.
- Article 11 :* Il est interdit d'avoir un arc bandé dans sa chambre ; pour les arcs à poulies il est interdit de le bander (ou armer) dans sa chambre.
- Article 12 :* La pratique du tir à l'arc sur l'espace aménagé (salle ou terrain) n'est autorisée qu'avec l'accord et la présence d'un responsable.
- Article 13 :* L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les créneaux d'entraînement, les repas et les réunions.
- Article 14 :* Le stagiaire respectera le règlement intérieur spécifique à la structure d'accueil.
- Article 15 :* Le responsable du stage se réserve le droit de faire un compte rendu aux parents s'il perçoit un ou des comportements anormaux. Et de ce fait de ne plus jamais accepté l'enfant pour les années suivantes.



Règlement Intérieur des stages Jeunes

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des stages jeunes et être d'accord avec les termes de ce règlement.

Lu et approuvé, le

Les parents

Le stagiaire

Décharge parentale

Dans le cas où votre enfant est véhiculé par une autre personne que vous pour se rendre sur le lieu de départ

Je soussigné(e) -----

Adresse -----

☎ dom.* ----- email ----- port. -----

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise mon enfant -----

à rentrer du stage se déroulant au: CREPS de chalain (doucier 39)

du lundi 26 avril 2021 à 06h30 au vendredi 30 avril 2021 à 20h00

avec M. ou Mme -----

Date et signature des parents

